

La lettre de l' IDP

(EA 1384) – Octobre 2018

#14



L'édito du Directeur

Chères collègues, chers collègues,

Je vous invite à découvrir les réalisations de ce mois d'octobre. Du côté des interventions et communications, l'IDP a rayonné dans différentes manifestations. Je relève particulièrement la thématique de l'économie sociale et solidaire avec le séminaire de la Chaire ESS à laquelle participe Laurent Gardin et

l'atelier sur les "Nudges" co-organisé avec le Réseau Alliance sur la mobilité durable. Du côté des publications, nous avons fait paraître des travaux sur des thèmes dans lesquels nous sommes régulièrement actifs : le droit du travail, le droit des activités de transport, la théorie des choix rationnels, l'économie du tourisme mais aussi la gouvernance de l'Europe et les idées politiques. Nous nous félicitons également de compter des travaux en procédure suite au recrutement de Corinne Bléry.

Au mois de novembre, nous accueillons deux professeurs pour une série de séminaires et conférences : Anabela Susana Gonçalves, Professeur de Droit à l'Université de Minho (Portugal), invitée par Marion Ho Dac, José Manuel Sobrino Heredia, Professeur à l'Université de la Cruña (Espagne), invité par Saïda El Boudouhi. Les thématiques porteront sur : les contrats internationaux de consommation, le divorce et l'autorité parentale, l'actualité des organisations internationales et l'Union européenne.

Nous diffuserons bientôt les trois appels à projets de la politique scientifique de l'université : (1) l'appel concernant les conférenciers invités en 2019, (2) l'appel à projets pour co-financement des thèses commençant en septembre 2019 et (3) l'appel à projets pour le co-financement de manifestations. Comme chaque année, il vous est demandé de préparer les réponses à ces appels à projet pour janvier 2019.

Je vous laisse découvrir le Focus de ce mois. Nous avons saisi la parution d'une tribune par Jean Tirole dans le journal Le Monde pour lancer un débat sur l'*homo economicus* et l'unification des sciences sociales, processus que nous essayons de mettre en œuvre au sein de notre université à la faveur des regroupements de facultés et de laboratoires.

Bonne lecture,

Stéphane Lambrecht



Agenda

13.11.2018, Lecture : international consumer contract, « Le cadre juridique des contrats internationaux de consommation », présentée par Anabela Susana Gonçalves, Professeur de Droit à l'Université de Minho (Portugal), invitée par Marion Ho Dac, 12 h 15 - 13 h 00, SDC

13.11.2018, Conférence « Juge du divorce et de l'autorité parentale en Europe – Entre réforme européenne et pratiques judiciaires nationales », présentée par Anabela Susana Gonçalves, Professeur de Droit à l'Université de Minho (Portugal) avec la participation de Me Peggy Carlier et du Pr Marc Fallon, invités par Marion Ho Dac, 14 h 30 - 16 h 30, SDC

15.11.2018, Séminaire IDP, « Contrat international de consommation et e-commerce en France » présenté par Anabela Gonçalves, Professeur de Droit à l'Université de Minho (Portugal), invitée par Marion Ho Dac, 13 h 00 – 14 h 30, S301

15.11.2018, Séminaire IDP, « L'actualité de la situation des organisations internationales en Amérique latine » et « L'Union face au processus de sécession de ses Etats membres » présentés par le Professeur José Manuel Sobrino Heredia de l'Université de la Cruña (Espagne), invité par la Professeure Saïda El Boudouhi, 15 h 30 – 16 h 30, S301

29.11.2018, Evaluation HCERES, S301, de 9 h 00 à 17 h 30. La réunion plénière ouverte à tous les membres du laboratoire se déroulera en S301 de 11 h 00 à 12 h 30. La réunion du comité à huis clos avec les chercheurs et EC de l'unité se déroulera en S301 de 13 h 30 à 14 h 45. De 14 h 45 à 15 h 30, S301 avec les doctorants.

Plus d'informations sur : <http://www.univ-valenciennes.fr/IDP/agenda-idp>

Appels à projets

Conseil Régional dispositif PRIMER appel à projets soutien aux manifestations scientifique L'édition scientifique

- Dépôt avant le **25/05/19** pour les manifestations du 1^{er} semestre N+1
- Dépôt avant le **25/12/18** pour les manifestations du 2^{ème} semestre N+1
- Dépôt avant le **25/05/19** pour les publications N ou N+1

Appel à projets Manifestations scientifiques 2019 – UPHF (interne)

Date limite de dépôt des demandes : **14 décembre 2018 midi**
Décision de l'Université : **début février 2019**

Appel à projets Invités étrangers 2019 – UPHF (interne)

Date limite de dépôt des demandes : **14 décembre 2018 midi**
Décision de l'Université : **début février 2019**

Appel à projets cotutelles de thèses 2019 – UPHF (interne)

Date limite de dépôt des demandes : **14 décembre 2018 midi**
Décision de l'Université : **début février 2019**

Appel à propositions des « Innovative Training Networks » - H2020-MSCA-ITN-

2019 du programme AMSC du pilier excellence scientifique d'Horizon 2020 Trois types de projets : réseaux européens de formation, doctorats européens industriels, doctorats européens conjoints : **15/01/19**

Directeur éditorial : Stéphane Lambrecht

Rédaction et conception : Anaïs Rebuccini

Contacts : Laboratoire IDP (EA 1384)

UVHC – Les Tertiales
Rue des Cent Têtes
59313 VALENCIENNES Cedex 9
Tél : 03.27.51.76.73
mdp@univ-valenciennes.fr
<http://www.univ-valenciennes.fr/IDP/>
https://twitter.com/idp_UVHC

Ça s'est passé ce mois-ci



01.10.2018, Séminaire Chaire ESS Hauts de France « Communs et territoires » - « Communs sociaux, solidarités de proximité et construction des territoires », 13 h 30, Espace Baietto – MESH5

11.10.2018, Conseil de laboratoire, 12 h 30, S 301

18.10.2018, « Les nudges au service du management de la mobilité : comment impulser l'effet « coup de pouce » »

Co-organisateur : Réseau Alliances et Université Polytechniques Hauts de France

La réduction des émissions de polluants du secteur des transports, mais aussi de l'encombrement des infrastructures routières est devenue impérieuse pour de nombreux territoires, les amenant à engager une évolution vers des transports et mobilités plus durables : En 2010, 70 % des actifs de France métropolitaine utilisaient encore leur voiture pour se rendre au travail, c'est pourquoi une volonté politique s'est orientée vers les entreprises qui ont désormais pour obligation de proposer des actions de management de la mobilité, notamment des Plans de Mobilité, afin de faire évoluer les usages de leurs collaborateurs.

Mais pour porter leurs fruits, ces actions doivent entrer dans une logique de changement, s'intéresser aux individus et leur donner envie de passer à l'acte. Dans le champ de l'économie comportementale, une attention particulière est donnée à l'utilisation, souvent complémentaire, de politique dite de nudge. Un nudge ('coup de pouce') est une forme de politique publique qui vise à modifier les comportements individuels sans passer par les incitations financières (taxe), ni par une obligation (norme), mais en fournissant une information aux individus leur permettant d'avoir le comportement voulu par les décideurs, publics comme privés. Il s'agit là d'une nouvelle piste pour booster les effets des actions du management de la mobilité.



Avec la participation de :

Lucile JANSSOONE, Réseau Alliances

Ankinée KIRAKOZIAN & Stéphane LAMBRECHT, Université polytechnique Hauts de France



Communication à un colloque

C. Blery, « Qu'est-ce que l'autorité de la chose jugée ? » : intervention lors du colloque « Le renouvellement de l'autorité de chose jugée », à la faculté de droit de Clermont-Ferrand, le 4 octobre 2018.

M. Caron, « Quels progrès en matière de statut des collaborateurs parlementaires ? », Communication au colloque de l'Observatoire de l'éthique publique, Assemblée nationale, 25 octobre 2018.



M. Caron, « Le pouvoir gouvernant en question », Communication au colloque Du Pouvoir exécutif au pouvoir gouvernant. Réflexion sur la notion de pouvoir exécutif à partir de la V^e République de l'Université d'Aix-Marseille, 4 octobre 2018

E. Cherrier, participation à la journée d'études "L'activité politique au prisme des séries" organisée par le CERAPS - Université de Lille, le mardi 16 octobre 2018 sur le thème : "Quand Mr Smith est à Oslo et devient (presque) Machiavel : la série Occupied"



A. Kirakozian, "Les Assises de la Transition Écologique et Citoyenne Alpes-Maritimes Alpes du Sud" - du lundi 29 octobre au vendredi 2 novembre 2018. "La gestion des déchets ménagers : Quelle place pour les producteurs, les consommateurs et les collectivités ? Le cas des EPCI des Alpes-Maritimes"

A. Kirakozian, S. Lambrecht, « Les nudges au service du management de la mobilité : comment impulser l'effet « coup de pouce » » - Réseau Alliances et Université Polytechniques Hauts de France, le 18 octobre 2018

A. Masingue, invité par Jérôme Fenoglio, Directeur du journal *Le Monde*, à participer, le 4 octobre 2018, dans les locaux du journal, à Paris, à la remise du Prix du Livre RH *Le Monde-Syntec* 2018.

S. Petit, « Une nouvelle concurrence aérienne internationale en Polynésie Française : et après ? », 3^{ème} Conférence du réseau de recherche des universités du Pacifique insulaire (PIURN), Université de la Polynésie française, Octobre 2018

S. Petit, "Le tourisme : la clef du développement économique en Polynésie Française. Quelles caractéristiques, limites et perspectives?", Échappées Culturelles, Haut-Commissariat de la République en Polynésie Française, 30 Août 2018.

Focus

Le 5 octobre 2018, Jean Tirole, professeur d'économie à la Toulouse School of Economics et lauréat du Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel en 2014, a publié une tribune dans le journal *Le monde* intitulée "L'homo economicus a vécu". Dans cette tribune, il avance que le modèle théorique qui a dominé la science économique au XXe siècle est dépassé et défend une plus grande transversalité avec les sciences sociales. Nous avons posé la question à deux économistes de l'IDP : homo economicus est-il vraiment vécu ?



Jean Tirole, le prix Nobel d'économie français, vient de faire paraître une tribune dans « Le monde » intitulée : « l'homo economicus a vécu ». Il y explique que la Théorie Economique du Choix Rationnel (TECR), le modèle théorique abstrait qui a dominé la science économique au XX^e siècle, est dépassée. Il y ajoute que l'économiste, pour progresser, n'a plus d'autres choix que de s'ouvrir aux méthodologies de sciences telles que la psychologie ou la sociologie et de pratiquer l'interdisciplinarité à l'instar de Daniel Kahneman et Elinor Ostrom. Cette déclaration a fait l'effet d'une bombe dans le petit monde des défenseurs acharnés de la TECR car ils faisaient de lui jusque-là leur champion. Il était vécu aussi souvent comme un rempart contre les économistes hétérodoxes français, par exemple ceux qui avaient demandé et presque obtenu la création d'une nouvelle section d'économie reposant sur d'autres conceptions méthodologiques que la TECR.

L'affaire est cependant plus compliquée qu'il n'y paraît : certains économistes hétérodoxes français n'ont pas l'air d'apprécier beaucoup cette tribune annonçant la mort de l'homo economicus. D'abord, Tirole leur a coupé l'herbe sous le pied. Ensuite, le revirement de Tirole tient sans doute à l'importance qu'il donne désormais dans ses propres travaux à la psychologie (en particulier à la psychologie cognitive, la partie de la psychologie qui est à l'origine de ce qu'on appelle l'économie comportementale chez les économistes). Or la psychologie met en cause non seulement la TECR, mais aussi une autre conception de la rationalité (parfois appelée Théorie Générale du Choix Rationnel - TGCR -), utilisée justement par certains économistes hétérodoxes français de renom. Tirole a peut-être voulu faire ainsi d'une pierre deux coups : expliquer que le recours exclusif à la TECR comme prémisse à des modèles explicatifs était ridicule, se payer la partie des économistes hétérodoxes français qui s'opposent à l'usage explicatif de cette conception de la rationalité tout en refusant aussi d'utiliser les apports de la psychologie.

Pour apprécier la portée de la tribune du Monde, il faut noter aussi que, souvent conscients du caractère peu réaliste de leur conception de la psychologie, les économistes orthodoxes se sont souvent fait adeptes d'une conception épistémologique fort particulière de leur discipline dont Milton Friedman a donné une version célèbre : pour celui-ci, les hypothèses clé d'un modèle, par exemple le caractère froidement rationnel au sens de la TECR des comportements, n'ont pas à être validées par l'observation. Elles ne font que jouer un rôle instrumental dans l'établissement des prédictions qui doivent, quant à elles, être testées. Le fait que les hypothèses relatives à la TECR, dont la fonction serait purement instrumentale, soient vraies ou erronées n'importe pas ici : l'intérêt d'un modèle ne tiendrait qu'à la validité des prédictions qu'il permet. Profitant de la complaisance permise par cette sorte de conception, une multitude d'autres économistes se sont engouffrés dans la brèche en se bornant à la réalisation de modèles économiques estampillés TECR apparemment ingénieux dans leur construction, mais sans même croire qu'ils expliquaient véritablement la réalité qu'ils étaient censés expliciter. Ceux-là refusent en général toute réflexion épistémologique au sein de la discipline économique et ne cherchent jamais à faire valider empiriquement leurs modèles. De plus en plus d'économistes n'acceptent pas cette forme de complaisance régnant au sein de la discipline économique. En utilisant notamment la psychologie, ils ne cessent pas de rappeler que la TECR n'a en fait en rien les qualités nécessaires pour servir de prémisse universelle aux explications et qu'il faut en quelque sorte en passer par un renouvellement des méthodes utilisées. La tribune de Tirole vient appuyer les positions de ces derniers au grand dam des économistes les plus orthodoxes.

Hervé Mauroy

Une première réflexion au plaidoyer de J. Tirole en faveur de la pluridisciplinarité est que tenir compte des vérités établies par les autres disciplines pour améliorer la recherche en économie fait sens. Il serait à titre d'exemple vain de nier que la rationalité s'accompagne très souvent d'émotivité et que, de ce fait, le recours à la psychologie peut avoir, entre autres vertus, celle de nuancer la théorie du choix rationnel en introduisant de façon appropriée des biais cognitifs dans le processus de décision. Est-ce pour autant la mort annoncée d'une théorie ? Assurément non répondrait une (grande) majorité d'économistes. La reconnaissance de l'apport de la transdisciplinarité n'est, en soi, pas chose nouvelle. Affirmer le contraire reviendrait d'ailleurs à passer sous silence nombre de travaux ayant fait l'effort intellectuel de s'aventurer — avec plus ou moins de succès — hors des sentiers battus. Ce même ensemble d'économistes ajouterait en outre que, s'il est incontestable que les sentiments altèrent notre rationalité au sens économique du terme, ils ne l'annihilent pas pour autant : les logiques d'optimisation (même imparfaite) restent intrinsèques à l'Homme. Il n'y a alors qu'à affiner les hypothèses et adapter la stratégie de modélisation pour s'extraire du paradigme de « La » rationalité parfaite et en venir à une formalisation plus réaliste d'une rationalité imparfaite. En somme : « *homo œconomicus* n'en est pas à son dernier souffle. Il est simplement en attente d'une mise à jour vers sa version 2.0 ».

Une réponse simple et passablement confortable puisqu'elle balaye d'un revers de main toute nécessité de changement radical de pensée. Un déni de réalité face à une crise profonde rétorqueraient les autres, persuadés que l'économiste, en tant que penseur, expérimente les limites d'une stratégie éculée consistant à colmater faille après faille un raisonnement qui, fatalement, est en perte continue de cohérence. Les plus sceptiques iraient même jusqu'à souligner que l'un des préalables avant de s'interroger sur la mort imminente d'*homo œconomicus* serait de démontrer qu'il ait eu, ne serait-ce qu'un jour, une existence autre que conceptuelle...

S'il est une certitude, c'est que la tribune de J. Tirole ne peut laisser indifférent et réveille mécaniquement cette éternelle opposition entre économistes — si tant est qu'elle fut un temps en sommeil. Elle est également révélatrice d'un réel malaise dans la discipline et met indirectement en exergue deux dérives, sinon propres à l'économie, bien présentes et pour le moins préoccupantes. Une première qui se manifeste par une tendance notoire à la prolifération de modèles inopérants et/ou vides de sens. J'invite à cet égard l'ensemble des collègues à me contredire s'ils n'ont pas éprouvé ne serait-ce qu'une fois au cours de leur carrière cette sensation d'inutilité de leur(s) recherche(s) théorique(s)... Cela étant, produire de l'inutile n'est pas l'apanage de la science économique et n'est, en tout état de cause, que très rarement fatal. La seconde, qui pourrait par certains aspects s'interpréter comme la facette perverse et consciente de la première, est en revanche plus fâcheuse. Elle consiste à ériger en vérités absolues des résultats découlant d'hypothèses « *ad hoc* ». Fâcheuse donc car, lorsque les travaux concernés relèvent de l'analyse normative, l'économiste change de statut, passant d'aide à la décision publique à celui de décideur public. Cette confusion des rôles sème le trouble, noyant l'ensemble des certitudes scientifiquement établies dans un amalgame opaque de préceptes idéologiquement orientés. En bout de course, elle donne naissance et alimente un sentiment de défiance partagé par un nombre croissant de nos concitoyens à l'égard de la recherche académique dans son ensemble.

La note positive dans ce paysage peu engageant est qu'il est toujours temps de relancer les tentatives de compréhension et de restitution des réalités aussi bien économiques que physiques ou sociales qui façonnent notre environnement. Ce premier aveu d'échec doit en effet provoquer un sursaut collectif et susciter un regain d'intérêt pour ce que la recherche offre de plus noble : un terrain propice à ce besoin de curiosité qui nourrit l'esprit humain. D'une certaine façon, de par son appel à plus de transversalité, J. Tirole y contribue, admettant à demi-mot que l'économiste se heurte à un mur manifeste qu'il ne saurait franchir sans (i) faire preuve d'une plus grande humilité face à un monde complexe et régi par des inter-relations dont il est plus souvent objet qu'acteur et (ii) consentir à une ouverture franche et quasi systématique aux autres sciences.

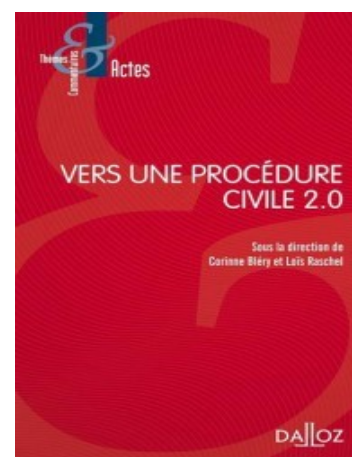
Anne Fournier

Publications



C. Blery, Un an de contentieux des assurances (juillet 2017 - juillet 2018), Procédures oct. 2018, chr. 4 (1. La répartition des compétences entre les ordres judiciaire et administratif : difficulté sérieuse justifiant le renvoi devant le Tribunal des conflits : Cass. 1re civ., 16 mai 2018, n° 17-17.536, P. 2. – L'autonomie de l'action directe de la victime : Cass. 2e civ., 3 mai 2018, n° 16-24.099, F-P+B ; Cass. 2e civ., 29 juin 2017, n° 16-19.511 16-19.573, NP. 3. – Le caractère facultatif de l'action directe de la victime : Cass. 3e civ., 21 déc. 2017, n° 16-26865, NP. 7. – La direction du procès par l'assureur et la renonciation aux exceptions : Cass. 3e civ., 13 juill. 2017, n° 16-19.821, F-D. 8. – L'intervention de l'assureur au procès pénal : Cass. crim., 11 juill. 2017, n° 16-82904, P ; Cass. crim., 11 juill. 2017, n° 16-80.250, NP ; Cass. crim., 7 nov. 2017, n° 16-83.232, NP; Cass. crim., 15 mai 2018, n° 17-82.335, NP; Cass. crim., 16 janv. 2018, n° 16-83.591, NP).

C. Blery, Réforme du contentieux de la sécurité sociale et de l'action sociale : le décret « compétence », Dalloz actualité, 7 sept. 2018



C. Blery, Notes sous arrêts au Dalloz actualité, RPVA : nul besoin d'attendre d'être à « bout de délai » pour recourir au papier (Civ. 2^e, 6 sept. 2018, n° 16-14.056, F-P+B), Dalloz actualité, 10 sept. 2018

C. Blery, Notes sous arrêts au Dalloz actualité, RPVA : pourquoi pas le droit alors qu'il y a les tuyaux ? (Civ. 2^e, 6 sept. 2018, n° 17-20.047, F-P+B), Dalloz actualité, 14 sept. 2018

C. Blery, Vers une procédure civile 2.0, Dalloz – Collection Thèmes et commentaires, 2018, co-direction avec L. Raschel : actes du colloque caennais du 16 mars 2018. Parution le 3 octobre 2018

C. Blery, Numérique et échanges procéduraux, avec J.-P. Teboul, in Vers une procédure civile 2.0, Dalloz – Collection Thèmes et commentaires, 2018, p. 7 s.

C. Blery, Notes sous arrêts au Dalloz actualité, RPVA : l'omission d'une diligence n'est pas une cause étrangère ! (Civ. 2^e, 27 sept. 2018, n° 17-20.930, F-P+B), Dalloz actualité, 3 oct. 2018

C. Blery, Notes sous arrêts au Dalloz actualité, Autorité de chose jugée : négligence n'est pas circonstance nouvelle (Civ. 1^{re}, 19 sept. 2018, n° 17-22.678, F-P+B), Dalloz actualité, 3 oct. 2018

C. Blery, « Qu'est-ce que l'autorité de la chose jugée ? » : intervention lors du colloque « Le renouvellement de l'autorité de chose jugée », à la faculté de droit de Clermont-Ferrand, le 4 octobre 2018.



LES BLOGS

Cette question que l'Europe doit résoudre si elle ne veut pas disparaître

C'est le comportement irresponsable des acteurs de la finance qui a asséché les caisses publiques. Un impôt européen devrait taxer le capitalisme hypermondialisé.

30/09/2018 07:00:00 | Actualité | 10/10/2018 07:00:00



M. Caron, « Cette question de la dette souveraine que l'Europe doit résoudre si elle ne veut pas disparaître », *Le Huffington Post*, 30 septembre 2018.

E. Cherrier, "L'activité politique au prisme des séries" organisée par le CERAPS - Université de Lille, le mardi 16 octobre 2018 sur le thème : "Quand Mr Smith est à Oslo et devient (presque) Machiavel : la série Occupied"

J. Habib et F. de Corbière, 2018, "Proposition d'un design de recherche pour l'analyse des processus complexes et émergents en systèmes d'information : De l'intérêt de combiner étude(s) de cas et simulation multi-agents", *Systèmes d'Information et Management*, Vol 23, No 3.

J. Icard, "Le non-renvoi des QPC en droit du travail", in N. Droin et A. Fautré-Robin (dir.), *Le non-renvoi des QPC. Unité ou diversité des pratiques de la Cour de cassation et du Conseil d'État*, Institut Universitaire Varenne, coll. Colloques&Essais, oct. 2018, p. 115

J. Icard, "Cadres et non-cadres dans une situation nécessairement différente au regard des contreparties directes du travail" (interview de F. Champeaux), *SSL* n°1832, 15 octobre 2018

H. Mauroy, "La théorie du choix rationnel dans ses deux grandes versions : une représentation faussée du fonctionnement psychique humain", *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 2018/1 Numéro 117-118 | pages 97 à 117.

S. Michel, « TIC et protection de la vie privée », *Bulletin Joly Travail* n° 2 du 1^{er} octobre 2018, pp. 149-152.

S. Petit, Tribune - « L'ouverture à la concurrence du transport aérien interne en Polynésie française : une chance à saisir et de nouveaux challenges pour les pouvoirs publics », *Paroles d'expert*, Centre d'Etude du Tourisme en Océanie Pacifique (CETOP), le 17 octobre 2018.

L. Signoirt, Les transports : activités, contrats et responsabilités - Chronique sous la responsabilité de : Isabelle Bon-Garcin, 11/10/2018 *La Semaine Juridique - Entreprise et Affaires*.

